Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'OISE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
DITE "WEC MATS BETON"

RELATIVE A UNE DEMANDE D'AUTORISATION POUR AUGMENTER LA PRODUCTION DE MATS ÉOLIENS

WEC MATS BETON
COMMUNE DE LOGUEIL-SAINTE-MARIE

La demande d'autorisation pour augmenter sa production de mats éoliens présentée par la société WEC MATS BETON est soumise à une enquête publique d'une durée d'un mois, du vendredi 13 octobre 2017 au mardi 14 novembre 2017 inclus.

En application de l'article L.123-10 du code de l'environnement, le public est informé que :

1. L'enquête porte sur l'augmentation de la production de 110 à 125 mats éoliens environ par an à 165 mats éoliens par an environ.

2. Le préfet de l'Oise est l'autorité compétente pour prendre par arrêté la décision qui peut être une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus.

3. Monsieur Jean-Yves Mainecourt, agent immobilier en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour procéder à l'enquête publique.

4. Le commissaire enquêteur assurera des permanences, pour recevoir les observations écrites et orales du public à la mairie de Longueil Sainte Marie les jours suivants :

- vendredi 13 octobre 2017 de 9 heures à 12 heures,
- mardi 24 octobre 2017 de 14 heures à 17 heures,
- samedi 4 novembre 2017 de 9 heures à 12 heures,
- jeudi 9 novembre 2017 de 9 heures à 12 heures,
- mardi 14 novembre 2017 de 14 heures à 17 heures.

5. Le dossier de demande d'autorisation au titre des installations classées pour la protection de l'environnement, comprenant la demande, l'étude d'impact, l'étude de danger, les plans des lieux et les résumés non techniques de l'étude d'impact et de l'étude de danger auquel sera joint l'avis de l'autorité environnementale sont consultables et téléchargeables sur le site internet des services de l'État dans l'Oise (www.oise.gouv.fr, rubrique « Politiques publiques », « Environnement », « Les installations classées », « Par enquêtes publiques ») dès l'affichage de l'avis d'enquête. Ils sont consultables à la direction départementale des Territoires, bureau de l'environnement, du lundi au vendredi de 9 heures à 11 heures et de 14 heures à 16 heures.

6. Dès l'affichage et pendant toute la durée de l'enquête, le dossier peut être consulté par toute personne intéressée à la mairie de Longueil Sainte Marie tous les matins du lundi au samedi, de 9h à12h et les après-midi des mardis et vendredis de 14h à 17h.

8. Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête établi à cet effet et tenu à sa disposition à la mairie de Longueil Sainte Marie, par courrier adressé à la mairie de Longueil Sainte Marie ou par courrier électronique adressé à « mairie.longueilstemarie@wanadoo.fr » en indiquant « EP WEC BETON ».

9. Toute information peut être demandée auprès de M. Henry Nicollet, directeur d'usine de la société WEC MATS BETON dont le siège social est situé 330, rue du Port Salut 60126 Longueil Sainte Marie ou à la direction départementale des Territoires de l'Oise, service de l'eau, de l'environnement et de la forêt, bureau de l'environnement, 40 rue Racine à Beauvais.